

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 17 MARS 2015 A 18H30
LES ROUSSES - MAIRIE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL --**

Présents :

- **Les Rousses** : Jean-Sébastien LACROIX - Bernard MAMET
- **Bois d'Amont** :
- **Prémanon** : Vincent HALLUIN
- **Lamoura** : Christian BIENMILLER – Jean SARON
- **Lajoux** : Nelly BENOIT-JEANNIN– Jean-Marie PERROT
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Joël DURIF

Absents : Laurent MUOT (pouvoir à Bernard MAMET) – Jean-Michel VANINI – Anthony GALAS –

Secrétaire de séance : Christian BIENMILLER -

Le 17 mars 2015 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2015**
- 3. Renouvellement du contrat d'affermage du service de l'eau potable :**
 - approbation du choix de Lyonnaise des Eaux pour la gestion du service public de l'eau potable ;
 - approbation de l'économie générale ;
 - approbation des tarifs du service tels que négociés avec le délégataire ;
 - signature du contrat
- 4. Conventions de vente d'eau en gros et tarifs**
- 5. Mission de contrôle de la DSP sur le 1^{er} exercice : validation de l'option avec IRH**
- 6. Compte administratif 2014**
- 7. Approbation du compte de gestion 2014**
- 8. Affectation des résultats**
- 9. Indemnité de conseil et de budget au trésorier**
- 10. Travaux d'urgence : renouvellement d'une conduite suite à casse à Lamoura – Prés Benoit**
- 11. Questions et informations diverses**

M. le Président propose d'ajouter trois questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Renouvellement de l'adhésion pluriannuelle aux services mutualisés du Service Informatique du SIDEC (Système d'Information Géographique)
- Convention pour instauration d'une servitude de passage de canalisations d'eau potable en terrains privés
- tarifs vente d'eau en gros

Le comité syndical décide à l'unanimité l'ajout de ces 3 questions supplémentaires.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndical désigne à l'unanimité Christian BIENMILLER secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2015

M. le Président propose au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du 3 février est approuvé à l'unanimité.

3 – Renouvellement du contrat d'affermage du service de l'eau potable :

- Approbation du choix de Lyonnaise des Eaux pour la gestion du service public de l'eau potable

- approbation de l'économie générale

- signature du contrat

M. le Président rappelle la procédure de délégation de service public :

- par une délibération en date du 24 juin 2014, le Comité Syndical a approuvé le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation de son service public de production et de distribution d'eau potable.
- conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, en fin de procédure de délégation de service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé.
- l'assemblée délibérante a eu communication des procès-verbaux de la commission de délégation de service public présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que du projet de contrat.
- au terme des négociations, le choix s'est porté sur l'entreprise jugée la plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service, soit la société Lyonnaise des Eaux.

Arrivée de Nelly BENOIT-JEANNIN à 18h42

M. le Président fait part de l'offre technique et financière de Lyonnaise des Eaux France et présente l'économie générale du contrat.

Joël DURIF conçoit le choix de cette société mais il est très surpris par l'augmentation de la part du délégataire qui passe de 103 à 121 € HT pour une consommation de 120 m³, soit + 16.9 %. Il ne comprend pas trop l'augmentation de la prime fixe annuelle.

M. le Président indique que la mise en place de la télérelève induit cette augmentation de coût : elle contribuera à réduire les pertes d'eau et conduire à une meilleure gestion.

De plus, les autres offres sont techniquement moins bonnes et financièrement plus chères.

Joël DURIF remarque qu'il y a une augmentation des prix pour St Cergue. M. le Président répond que l'augmentation de la part du délégataire est aussi appliquée pour les ventes d'eau en gros. Avec la télérelève, il n'y aura plus d'estimation pour l'établissement des factures, la facturation se fera au réel.

Joël DURIF demande si la prime fixe sera indexée. M. le Président répond oui pour la part délégataire, le prix de l'eau est réévalué globalement, la part fixe fait partie du prix de l'eau. Les options ont fait augmenter le prix de la part fixe pour tous les candidats. L'offre de Lyonnaise des Eaux France reste la moins chère, que ce soit pour les gros ou les petits consommateurs. L'option « relevé centimétrique » a été abandonnée en cours de route car elle n'apporte pas grand-chose pour les réseaux en zone rurale.

M. le Président propose au comité syndical :

1. D'approuver le choix de la société Lyonnaise des Eaux en tant que délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses
2. D'approuver les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes
3. D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses à signer le contrat de délégation de service public

4. D'approuver le nouveau règlement du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses.

Le Comité Syndical approuve le choix du délégataire par 9 voix pour et 1 voix contre (Joël DURIF en raison de l'augmentation des tarifs de l'eau par le délégataire), les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes et autorise le Président à signer le contrat.

4 – Conventions de vente d'eau en gros et tarifs

M. le Président rappelle que le syndicat vend de l'eau en gros aux collectivités suivantes :

- Commune de Morez
- Commune de Saint-Claude
- Communauté de communes du Pays de Gex
- Commune de Saint-Cergue (Suisse)

Les contrats seront caducs au terme du contrat avec Lyonnaise des Eaux France. Il convient dans un premier temps de :

- Fixer les tarifs de vente d'eau en gros
- De renouveler les conventions de vente d'eau en gros

A/ tarifs

M. le Président rappelle qu'un accord particulier a été conclu avec la ville de Morez qui a accepté d'acheter un volume de 18 m³/jour à compter de la mise en service des installations en construction qui relie la Source de l'Arce au secteur « Sur le Puits » de la commune de Morez. Cet accord permet de maintenir la qualité de l'eau du hameau de Trélarce (gros diamètre de canalisation pour une consommation faible).

Il propose par ailleurs de maintenir les prix fixés pour les anciennes conventions de vente d'eau en gros pour la part syndicat.

Ces prix s'appliqueront à compter du 1^{er} avril 2015 :

1/ Ville de Morez :	0.2900 €/m ³ HT jusqu'à 6 570 m ³ 0.5104 €/m ³ HT au-delà de 6 570 m ³ Part fixe 150 € H.T. par an
2/ autres collectivités :	0.5104 €/m ³ H.T Part fixe 150 € H.T./an

Le comité adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

B/ conventions de vente d'eau en gros

Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer les conventions de vente d'eau en gros avec les collectivités suivantes qui seront applicables au 1^{er} avril 2015 :

- Morez
- Saint Cergue
- Saint Claude
- CC Pays de Gex

Jean-Marie PERROT demande s'il y a une érosion de la ressource au fil des années. M. le Président répond que la consommation est moins importante et qu'il y a une marge importante pour atteindre le volume maximum de pompage autorisé.

5 – Mission de contrôle de la DSP sur le 1^{er} exercice : validation de l'option avec IRH

M. le Président informe le comité syndical que le contrat de suivi de délégation de service public avec la société ROSEVAL DEVELOPPEMENT représentée par M. BOZZOLINI se termine au 31 mars 2015. Le coût de sa mission s'élève à 2.7 % net des recettes provenant de la vente de l'eau (pour 2013 16 277.74 €, 2014 le solde n'est pas encore versé).

La société IRH dans son offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP a proposé une option de mission de contrôle de la DSP sur le premier exercice pour un montant de 5 700 € HT.

Le comité syndical décide à l'unanimité de confier à la Société IRH une mission de contrôle de la DSP du service de l'eau potable sur le premier exercice pour un montant de 5 700 € HT.

6 – Compte administratif 2014

M. le Président présente le compte administratif 2014 qui s'établit dans les grandes lignes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2014	Réalisations
011	Charges à caractère générale	70 300,00	63 367,39
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 100,00	7 720,56
65	Autres charges de gestion courante	25 500,00	10 071,96
66	Charges financières	1 500,00	336,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	442 000,00	438 944,52
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	985,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 289 473,00	0,00
TOTAL		1 839 858,00	520 441,07

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2014	Réalisations
76	Produits financiers	0,00	2,59
70	Produits des services, du domaine et ventes	462 000,00	726 474,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	40 000,00	32 566,13
77	Produits exceptionnels	196 000,00	0,00
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	1 141 858,00	0,00
TOTAL		1 839 858,00	759 042,80
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		238 601,73

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2014	Réalisations
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	4 204,96
20	Immobilisations incorporelles	76 000,00	73 089,80
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 123 000,00	935 434,71
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	40 000,00	32 566,13
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	115 001,22
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	320 996,00	0,00
TOTAL		2 865 996,00	1 160 296,82

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2014	Réalisations
10	Apports, dotations, réserve	320 996,00	320 995,48
13	Subventions d'investissement	213 527,00	145 483,66
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	115 001,22
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	442 000,00	438 944,52
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	115 001,22
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	1 289 473,00	0,00
TOTAL		2 865 996,00	1 135 426,10
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-24 870,72

RESULTATS

Résultat d'Investissement de l'exercice N		-24 870,72
Déficit d'investissement Reporté Année N-1		-320 995,48
Résultat Global d'Investissement cumulé		-345 866,20
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N		238 601,73
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1		1 141 857,73
Résultat global de Fonctionnement cumulé		1 380 459,46
Résultat de l'Exercice N		213 731,01
Résultat Global cumulé		1 034 593,26

Pour le vote du compte administratif 2014, M. le Président confie la présidence au doyen d'âge, Joël DURIF et se retire.

Le comité syndical après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice :

- Constate, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

Le Président revient. Joël DURIF l'informe de l'accord unanime du comité syndical. Le Président remercie le comité syndical de la confiance accordée.

7 – Approbation du compte de gestion 2014

M. le Président propose au comité syndical d'approuver le compte de gestion 2014 établi par le Trésorier par la délibération suivante :

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses de l'année 2014,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014.

8 – Affectation des résultats

M. le Président propose au comité syndical d'approuver l'affectation des résultats que l'exercice 2014 a générés :

- un excédent de fonctionnement de	+ 238 601.73 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 1 141 857.73 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 1 380 459.46 €
- un excédent d'investissement de	- 24 870.72 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	- 320 995.48 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	- 345 866.20 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

➤ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002	+ 1 034 593.26 €
➤ Affectation à la couverture du besoin de financement (déficit) de la Section d'investissement (compte 1068)	+ 345 866.20 €

Nelly BENOIT-JEANNIN remarque que les finances du syndicat se portent bien. M. le Président indique qu'il y aura de gros travaux dans les années à venir.

9 – indemnité de conseil et de budget au trésorier

M. le Trésorier de Morez a sollicité par courrier du 23 février 2015 le versement d'une indemnité de conseil et de budget pour l'exercice 2014 qui s'établit comme suit :

Indemnités	M. Thierry CHEVALLIER
Indemnité de conseil 2014 montant brut	411.95
Indemnité du budget 2014 montant brut	30.49

Le Comité Syndical décide à l'unanimité le versement d'une indemnité de conseil et de budget au Trésorier selon le tableau ci-dessus.

10 – Travaux d'urgence : renouvellement d'une conduite suite à casse à Lamoura – Prés Benoit

M. le Président informe le comité syndical qu'une importante casse de canalisation a eu lieu il y a quelques semaines sur la commune de Lamoura. Le délégué a rencontré un problème d'accès sur terrain privé et de surprofondeur (3.50 m). Cette canalisation étant vétuste, M. le Président propose de renouveler cette canalisation et la détourner sur domaine public. Ces travaux pourront être intégrés au programme 2015 déjà validé.

Le Cabinet MERLIN, maître d'œuvre, a estimé ces travaux à 40 273.05 € HT.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité la réalisation de ces travaux supplémentaires de renouvellement et de détournement d'une canalisation secteur « Prés Benoit » commune de Lamoura, pour un montant estimé à 40 273.05 € HT ainsi que le plan de financement mis en place et s'engage contractuellement avec le Département et l'Agence de l'eau à :

- Réaliser les travaux subventionnés dans un délai de deux ans,
- Mobiliser la part résiduelle restant à la charge du Syndicat
- Respecter les règlements de l'Agence de l'Eau et du Département

Le comité syndical demande au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau l'autorisation de préfinancer ces travaux en raison de leur urgence et demande à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général l'inscription de cette opération sur le prochain programme afin de bénéficier d'une aide financière.

Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer le bon de commande correspondant.

11 – Renouvellement de l'adhésion pluriannuelle aux services mutualisés du Service Informatique du SIDEC (Système d'Information Géographique)

Par délibération du 6 mai 2009, le Comité Syndical a décidé d'adhérer au SIG (Système d'Information Géographique) du SIDEC.

Par courrier du 4 mars 2015, le SIDEC demande au SIE du Plateau des Rousses de confirmer son adhésion pour un montant de 1 785 € pour 2015.

Ce service comprend :

- le coût de maintenance de l'éditeur
- le coût des outils de dématérialisation et de 2 certificats numériques
- le coût du support logiciel apporté par l'équipe du SITIC
- le coût des outils de SIG (accès au GEOJURA et aide au DT-DICT)
- le coût de gestion du SITIC

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion du SIE du Plateau des Rousses aux services informatiques du SIDEC
- D'approuver les conditions financières, soit la somme de 1 785 €, sans application de TVA, pour l'année 2015
- D'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

11 – Convention pour instauration d'une servitude de passage de canalisations d'eau potable en terrains privés

M. le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer une convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur un terrain appartenant au Syndicat Genevois d'élevage bovin de la race tachetée rouge référencé Section AX n°100 lieudit Le Planet sur la commune de Prémanon.

Cette canalisation est d'une longueur totale de 30ml et sera enterrée à une profondeur minimum de 1.00 mètre après travaux.

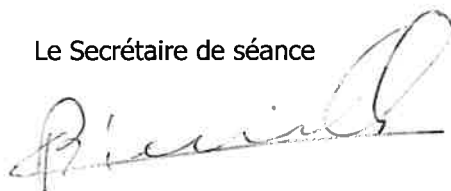
Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer la convention de servitude de passage précitée.

12 – Questions et informations diverses

NEANT

Séance levée à 20 h 30

Le Secrétaire de séance



Christian BIENMILLER



Le Président,



Jean-Sébastien LACROIX

EMARGEMENT REUNION DU COMITE SYNDICAL

MARDI 17 MARS 2015 A 18H30

Nom et prénom	Fonction	Signature
LACROIX Jean-Sébastien	PRESIDENT	
MICHAUD Sylvie	VICE PRESIDENTE	
MAMET Bernard	Délégué LES ROUSSES	
MUOT Laurent	Délégué BOIS D'AMONT	Pourvu à B. HAMET
VANINI Jean-Michel	Délégué BOIS D'AMONT	
HALLUIN Vincent	Délégué PREMANON	
GALAS Anthony	Délégué PREMANON	
BIENMILLER Christian	Délégué LAMOURA	
SARON Jean	Délégué LAMOURA	
BENOIT-JEANNIN Nelly	Déléguée LAJOUX	
PERROT Jean-Marie	Délégué LAJOUX	
DURIF Joël	Délégué SEPTMONCEL	